

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 72

Date de convocation : 03/02/2022

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 03/2022 A

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 9 février à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Isabelle GEA a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (66)

ALBAS
ALBIÈRES
ARGENS MINERVOIS
AURIAC
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

CASCASTEL
CONILHAC CORBIÈRES
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIÈRES
FONTCOUVERTE
HOMPS
LAGRASSE
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIÈRES

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Gérard GARCIA
Bernard SUTRA
Alain MAILHAC – (Sylvie RAYNAUD)
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Serge BRUNEL
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Michel CAZENEUVE
Isabelle GEA
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ – Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Béatrice BORT- (Dominique COMBE)
René ORTEGA
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIEZ- Guy VIVES- Virginie JULIAN- Thierry CAUMEIL –Sylvie DANRE- Dominique JOLIS- Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE – Freddy

LUC SUR ORBIEU
 MONTBRUN DES CORBIERES
 MONTJOI
 MONTSERET
 MOUX
 ORNAISONS
 PALAIRAC
 PARAZA
 QUINTILLAN
 RIBAUTE
 ROQUECOURBE MINERVOIS
 SAINT ANDRE DE Rgue
 SAINT COUAT D'AUDE
 SAINT LAURENT DE LA Crisse
 SAINT PIERRE DES CHAMPS
 TALAIRAN
 TERMES
 THEZAN DES CORBIERES
 TOURNISSAN
 TOUROUZELLE
 VIGNEVIEILLE
 VILLEROUGE TERMENES

NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Sylvie
 FUMET- Michel MASUYER- Rémi PENAVAIRE-
 Yves KOSINSKI- Christine MANGOLD
 Guy D'ALANCON
 Jessica BOSCH
 Geneviève FABRE
 Gérard PIOCH
 Gilles CASTY – Claire CHAOUAT
 Daniel LANGLOIS
 Emile DELPY
 André CONTRERAS
 Alain COSTE
 Corinne GIACOMETTI – (Benoit MASQUELIN)
 Jean-Michel FOLCH- Myriam MIQUEL
 David ELIS
 Xavier DE VOLONTAT
 Roland QUINCEY
 Cédric MALRIC
 Hervé BARO
 Philippe PUECH
 Marilyse RIVIERE
 Serge MARRET
 Olivier VERNEDE
 Michel PONCOT

Étaient absents les représentants des Communes de : (10)

CASTELNAU D'AUDE (Gilles BARTHES)
 CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
 DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
 FABREZAN (Frédéric BERROCAL)
 LAIRIERE (Michel BARBAZA)
 LANET (Jean-Marie GALINIE)
 MASSAC (Jean-Louis GAILLARD)
 ROUBIA (Geneviève LOPEZ)
 SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
 SALZA (Rehda MENNAD)

Procurations : (6)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
 William COMBES, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
 Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Virginie JULIAN
 Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
 Christelle HERMAND, Mouthoumet, à Mélinda BORNIA
 Jacques PIRAUD, Jonquières, à Paul BERTHIER

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et L5622-3 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le rapport du DOB 2022 ;

Considérant le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 transmis aux conseillers communautaires et présenté par son rapporteur ;

Considérant que l'assemblée délibérante doit prendre acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante constatant ainsi la tenue du débat d'orientation mais également de l'existence et la communication du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB ;

Où le rapport 2022 ainsi présenté ;

Sur proposition du rapporteur, Françoise BAROUSSE

Le Conseil Communautaire, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 72 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

PREND ACTE de la tenue du DOB 2022 comme joint en annexe.

CHARGE le Président de transmettre ce rapport aux communes membres de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 011-200035863-20220209-03_2022C-DE